

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 21 février 2020

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 17/02/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
<b>Présents : 6</b>	<b>Présents :</b> José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND
<b>Votants: 6</b>	
<b>Pour: 6</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel PHILIP
	<b>Secrétaire de séance:</b> Annabelle TAIX

### Objet: Versement de la subvention au SIVU Venterol-Piégut. - DE\_2020\_009

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en fin d'année 2019 le SIVU Venterol-Piégut a connu de gros problèmes financiers, dus à :

- la diminution des allocations versées par la CAF, conséquence d'une baisse des effectifs fin 2018,
- l'augmentation des charges de fonctionnement (fourniture des couches et des repas),

Ces difficultés étant toujours présentes début 2020, il propose au conseil municipal de prévoir au budget primitif une subvention plus élevée que les années précédentes et d'en verser d'ores et déjà une partie avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de verser une subvention de 7 946,91 € ( 8 000 € - 53,09 € de frais postaux 2019).
- DECIDE que cette subvention sera imputée à l'article 65737.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/02/2020
004-210402343-20200221-DE_2020_009-DE